

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 45 en date du 14 novembre 2025, Madame la Maire de SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la révision des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul NORIE, Conservateur des Hypothèques, domicilié 24 avenue Gérard Saint, 44300 NANTES, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard PACORY, Officier de la marine en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
du 17 décembre 2025 (9H) au 16 janvier 2026 (17H) inclus**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- en version papier, à la mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au samedi de 9h à 12h,
- Sur le site internet de la commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte <https://www.saintetiennedemermorte.fr> (Rubrique Urbanisme/Enquête publique),
- Sur la plateforme numérique dédiée à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6898>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions et propositions :

- Soit sur le registre déposé à la mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte,
- Soit sur la plateforme numérique de l'enquête à l'adresse interne suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6898>,
- Soit par courriel suivant : enquete-publique-6898@registre-dematerialise.fr,
- Soit par lettre à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, enquête publique PLU 6, rue de Nantes, 44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE.

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6898> et donc visibles par tous.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

- **Mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h**
- **Mardi 23 décembre 2025 de 14h à 17h**
- **Samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h**
- **Vendredi 16 janvier 2026 de 14h à 17h**

Au terme de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions. Puis le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès du service urbanisme de la mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie et pendant un an.

**La Maire,
Mme Manuella PELLETIER-SORIN.**